

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONÉ

MARDI 06 NOVEMBRE 2018

18H30 - 19h40

Présent(s)	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	BAUDRAND Jacky

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre:	2
1.1 Audience de conciliation du 06 novembre 2018 / dossard illisible	2
1.2 Clarification des textes applicables sur ce sujet sur nos épreuves nationales dès 2019 : réunion Président CNA, CNRS, CNS.	2
1.3 Proposition de signature de la convention F.F.TRI. / FFCO.	2
1.4 Courrier de la ligue AURA - Pass Evergreen.	2
1.5 Réforme Financière : Proposition de mise en place d'un séminaire début 2019.	2
1.6 Mallette EFT	3
2 Tour de table, information générale	3
2.1 Création d'un poste de responsable juridique	3
2.2 Labellisation école de triathlon 2019	3
2.3 Soutien à la production audiovisuelle	4
2.4 Réélection de Yannick Bourseaux à la commission des athlètes de l'ITU.	4
2.5 Pass compétition en ligne	4

1 Décisions à prendre:

1.1 Audience de conciliation du 06 novembre 2018 / dossard illisible

Comme indiqué dans le PV du précédent BE, deux demandes de conciliation ont été transmises au CNOSF, les requérantes contestent leur disqualification du championnat de France de Cross Triathlon pour "dossard non lisible". La F.F.TRI. était représentée par M. Cédric GOSSE, Vice Président, Thomas MANTELLI, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, et Guillaume FRITSCH.

Une proposition de conciliation en faveur des deux athlètes nous sera transmise dans les prochains jours.

1.2 Clarification des textes applicables sur ce sujet sur nos épreuves nationales dès 2019 : réunion Président CNA, CNRS, CNS.

Après réception de la proposition de conciliation évoquée ci-dessus, une réunion sera organisée entre les présidents de la CNA, CNRS, CNS pour préciser si besoin nos textes.

1.3 Proposition de signature de la convention F.F.TRI. / FFCO.

Le projet de convention FFCO / F.F.TRI. est validé par les membres du BE. Une signature est envisagée vers la mi-décembre.

1.4 Courrier de la ligue AURA - Pass Evergreen.

La ligue Auvergne Rhône Alpes fait savoir qu'elle a déclaré en fin de saison 2017 des pass compétition pour lesquels elle n'avait pas encore reçu de paiement. La F.F.TRI. a facturé la ligue sur la base des quantités déclarées et la ligue a réglé la facture correspondante.

A cette date, et malgré plusieurs relances, l'organisateur de l'Evergreen 2017 n'a toujours pas payé ses pass compétition (part régionale et part fédérale). Dans la mesure où cet organisateur n'a pas organisé de nouvelle épreuve depuis l'édition 2017, la ligue Auvergne Rhône Alpes demande le remboursement de la part fédérale facturée sur ces pass (2575€) et fait savoir que si cet organisateur devait faire de nouvelles organisations dans les années futures, il lui sera demandé de s'acquitter auparavant de ces dettes et la part fédérale sera reversée à la F.F.TRI..

Le BE valide l'émission d'un avoir de 2575€.

1.5 Réforme Financière : Proposition de mise en place d'un séminaire début 2019.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose d'organiser en début d'année une journée de travail (membres du Conseil d'Administration et présidents de ligue) exclusivement dédiée à la réforme financière.

Les membres du BE sont favorables à cette proposition.

Le Président LESCURE suggère également qu'une présentation puisse être faite aux représentants des clubs la veille de l'Assemblée Générale. Cette piste sera étudiée.

1.6 Mallette EFT

Le BE avait décidé fin 2017 une mesure de gratuité pour les nouveaux clubs et les nouveaux BF4, ainsi qu'une remise de 50% sur la période de janvier 2018.

Daniel BOISSIERE, chargé de mission formation, souhaite savoir si la gratuité est toujours d'actualité pour les nouveaux BF4. **Le BE confirme la mesure de gratuité pour les nouveaux BF4 ainsi que les nouveaux clubs créés qui en feront la demande;**

Le BE valide également l'application d'une remise de 60% sur le prix de la mallette EFT. La réduction est applicable à compter du 15 novembre 2018. Pour mémoire, les commandes sont à effectuer à partir de la boutique en ligne :

<https://federation-francaise-de-triathlon.assoconnect.com/billetterie/offre/90082-j-ecole-francaise-de-triathlon>

Prestation	Valeur initiale	Réduction	Montant
Mallette pédagogique	95,00 €	60,00 %	38,00 €
Passeport du triathlète (par lot de 5)			10,00 €
Diplôme (par lot de 5)			5,00 €
Bracelet blanc (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet vert (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet bleu (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet rouge (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet noir (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet Bronze (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet Argent (par lot de 5)			2,50 €
Bracelet Or (par lot de 5)			2,50 €

2 Tour de table, information générale

2.1 Création d'un poste de responsable juridique

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, informe les membres du BE de la création d'un poste de Responsable Juridique. Les membres du BE sont favorables à cette création de poste.

2.2 Labellisation école de triathlon 2019

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, rappelle que la labellisation Ecole de Triathlon est désormais gérée par l'Espace Tri 2.0 :

- Les clubs complètent des items propres à l'école de triathlon (structuration, équipe pédagogique, jeunes, vie sportive, démarche enseignement).
- Les items attribuent des points qui font référence à un niveau de labellisation.

Les niveaux de labellisation sont les suivants :

- De 0 à 100 points = pas de labellisation
- De 101 à 200 points = une étoile

- De 201 à 450 points = deux étoiles
- > 450 points = trois étoiles

2.3 Soutien à la production audiovisuelle

La F.F.TRI. a sollicité une aide financière du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre du soutien à la production audiovisuelle et à la retransmission du Grand Prix de D1 de Triathlon 2018.

Une subvention de 49.835€ a été accordée et le BE remercie le CNDS pour cette attribution.

2.4 Réélection de Yannick Bourseaux à la commission des athlètes de l'ITU.

Le Président LESCURE informe le BE de la réélection de Yannick BOURSEAUX à la commission des athlètes de haut niveau. Le président a adressé ses félicitations à Yannick Boursaux .

2.5 Pass compétition en ligne

Pierre BIGOT précise que les sociétés d'inscription en ligne effectuant une vérification des licences via l'API mise à disposition nous ont contacté pour solliciter une réunion au sujet des pass compétition. Contact sera pris dès lors qu'une décision aura été prise par le BE.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général